

Conditions particulières de SPORTSTAGES.com

Article 1 : Prix

1. Le prix convenu dans le contrat de vacances à forfait est fixe - sauf erreur matérielle manifeste - et tous les services obligatoires sont inclus, à l'exception de ceux qui, en raison de la réglementation locale, ne peuvent être payés par le voyageur qu'en espèces sur place.

2. Le prix est indiqué par (seulement si applicable) :

- Personne ;
- chambre ;
- plat ;
- ou toute autre unité selon les besoins.

3. Les prix comprennent (uniquement le cas échéant) :

- Transport de retour ;
- x kg de bagages par personne ;
- Transport entre l'aéroport de destination
- le lieu de séjour ;
- Hébergement en studio, appartement ou hôtel ;
- les repas prévus dans le programme ;
- les services de notre représentant ou d'un membre du personnel sur place ;
- TVA ;
- les taxes d'aéroport ;
- et tous les éléments possibles en fonction du cas.

4. Ne sont pas inclus :

- Coût de la carte de transport ;
- Visa ;
- Vaccinations ;
- Assurance ;
- toutes les dépenses personnelles ;
- des conseils ;
- excursions ;
- et tout ce qui n'est pas expressément mentionné comme étant inclus.

5. Les prix indiqués oralement ou par téléphone par notre service de réservation sont toujours sous réserve.

Seules les confirmations de prix écrites sont valables.

6. Les frais suivants sont toujours facturés pour les réservations effectuées sur demande, sauf s'il s'agit d'une réservation ferme.

(50 Euros - Cinquante Euros) sont toujours soumis à des frais de traitement.

7. Pour les dossiers qui s'écartent du programme standard, une surtaxe de 1,5 million d'euros est appliquée. (50 Euro - Cinquante Euro) par fichier.



Sportstages.com is een divisie van Atop Travel & Incentives (Lic. A5941)
Galgeneinde 67 B-3550 Heusden Zolder – België BTW BE 0472.490.760

8. Les prix sont calculés sur la base de :

(a) les taux de change pour le séjour et les autres services à l'étranger qui étaient connus à la date de l'ordonnance.

La modification des taux de change sera effectuée si le taux de change de la devise d'achat (par exemple le dollar) est supérieur à la devise par rapport à la situation à la date de l'offre d'achat ;

b) les taxes et droits, y compris les taxes d'aéroport, par rapport à la situation à la date de l'offre d'achat ;

(c) le prix de transport, y compris les tarifs énergétiques, qui constituent un élément de ce prix de transport à la date de l'offre d'achat.

Les points ci-dessus peuvent être augmentés.

9. Si l'augmentation est supérieure à 8% du prix total, le voyageur peut annuler le contrat de vacances à forfait sans compensation. Dans ce cas, le voyageur a droit au remboursement des sommes qu'il a versées à l'organisateur.

Article 2 : Formalités

a) Tour opérateur

1. Le voyageur doit confirmer qu'il a pris connaissance des informations concernant les formalités à accomplir qui lui sont communiquées par le vendeur par courrier, documents ou site web de Sportstages.com.

2. Les enfants doivent être munis d'une carte d'identité avec photo. Les enfants qui ne sont pas accompagnés de leurs parents doivent présenter des documents donnant l'autorisation à leurs parents de voyager seuls, indiquant la date d'arrivée et de départ du pays concerné, ainsi que l'adresse où ils passeront leurs vacances et leur adresse en Belgique.

3. Les animaux domestiques peuvent être emmenés en voyage sous réserve des directives spécifiques fournies par l'organisateur. En tout état de cause, ils doivent se conformer aux exigences en matière de vaccination. L'organisateur décline toutefois toute responsabilité en cas de dommages ou de difficultés liés au transport d'animaux domestiques.

b) Formalités imposées par le pays d'origine ou de destination.

Toutes les formalités imposées par les autorités compétentes du pays d'origine et/ou du pays de destination doivent être scrupuleusement respectées.

L'organisateur décline toute responsabilité pour tout dommage ou difficulté résultant du non-respect de ces dispositions.



Article 3 : Bagages

En cas de perte ou de détérioration des bagages, le voyageur doit remplir un "rapport d'irrégularité matérielle" auprès du service des bagages perdus de l'aéroport. Sans ce document, il est impossible d'obtenir une indemnisation. En cas de transport par autocar, un certificat doit être demandé à l'accompagnateur.

Article 4 : Calendrier

Les horaires mentionnés sont toujours indicatifs. En toutes circonstances, le voyageur doit tenir compte du fait qu'elles peuvent être modifiées avant et pendant le voyage.

Article 5 : Annulation par le voyageur

1. Les frais d'annulation varient en fonction de la date d'annulation. La date exacte de l'annulation est déterminée par la date de réception par l'organisateur. Tous les montants sont indiqués par personne ou par appartement. Cela dépend de l'hôtel ou du fournisseur et sera déterminé en fonction de leurs conditions. Nous devons toujours nous conformer aux conditions du fournisseur/hôtel.
2. Les pourcentages ou les montants dépendent du moment de l'annulation :
Plus de 75 jours avant le départ : 30% du montant du voyage avec un minimum de 50 euros par personne.
Entre 74 jours et 60 jours avant le départ : 40% du prix du séjour avec un minimum de 60 € pp. Entre 59 jours et 45 jours avant le départ : 50% du montant du voyage avec un minimum de 70 euros par personne.
Entre 44 jours et 30 jours avant le départ : 75% du montant du voyage avec un minimum de 80 euros par personne.
Entre 29 jours et 15 jours avant la date de départ : 90% du montant du voyage avec un minimum de 90 euros par personne.
Entre 14 jours et la date de départ : 100% du montant du voyage avec un minimum de 100 euros par personne.
3. Si le fournisseur/hôtel demande des pourcentages ou des montants plus élevés en cas d'annulation, nous sommes obligés de facturer des pourcentages plus élevés. À titre d'exemple, nous pouvons prendre les billets d'avion qui coûtent toujours 100% à tout moment de l'annulation. Tous les pourcentages plus élevés dépendent uniquement du fournisseur/hôtel et seront donc facturés en totalité.

Article 6 : Modifications de la réservation par le voyageur

Les modifications effectuées plus de 75 jours avant la date de départ entraîneront des frais de modification (35 euros - trente-cinq euros). Quelques exemples de modifications possibles : raccourcir un séjour, changer la date d'arrivée ou de départ ou le type d'appartement ou



Tout changement effectué dans les 75 jours précédant l'arrivée sera considéré comme une annulation et facturé en conséquence.

Les frais de modification ne seront pas facturés si la réservation est changée pour une catégorie d'appartement supérieure, ou si le séjour est prolongé.

Toute modification ne peut être effectuée qu'après consultation du fournisseur/hôtel.

Les modifications apportées à un voyage réservé ne seront acceptées que si :

- a) la disponibilité à la destination et ;
- b) Coopération et consentement du fournisseur/hôtelier et ;
- c) le paiement du coût supplémentaire demandé par le fournisseur/hôtel.

Article 7 : Modalités de paiement

Coordonnées bancaires BE57 7310 4839 9335 Iban : KREDBEBB.

Pour les réservations effectuées plus de 75 jours avant l'arrivée, le premier acompte, égal à 30 % du montant total, doit être versé.

Le montant restant (2ème paiement) doit être payé à Sportstages.com au plus tard 75 jours avant le jour d'arrivée, le montant total doit être payé immédiatement.

Pour les réservations effectuées moins de 75 jours avant l'arrivée, le montant total doit être payé immédiatement.

Si le montant total n'est pas payé avant 75 jours avant l'arrivée, Sportstages.com a le droit d'annuler le contrat et de facturer des frais d'annulation de 30% du montant total de la réservation.

Article 8 Responsabilité

1. Les informations contenues dans ce document ont été préparées sur la base des données dont nous avons eu connaissance jusqu'à six mois avant sa publication. Toute modification du fonctionnement, des installations et des services des produits proposés sera communiquée par l'organisateur dès qu'il en aura connaissance.

2. Les services de l'organisateur commencent et se terminent au point de ramassage, à l'aéroport ou à l'hôtel, en fonction des services demandés.

Article 9 : Procédure de plainte

1. Le voyageur doit informer l'organisateur sans délai, par tout moyen probant, de toute non-conformité qu'il perçoit au cours de l'exécution du contrat de voyage à forfait.

2. La valeur des services non reçus n'est remboursée que sur présentation d'une déclaration écrite du prestataire de services concerné, indiquant clairement les services que le voyageur n'a pas reçus.



3. Pour les éventuels litiges qui ne peuvent être réglés par le Comité des Litiges, seul le tribunal de Termonde est compétent.

Article 10 : Déclaration de confidentialité abrégée

Vos données personnelles seront traitées par Sportstages.com pour la gestion des clients sur la base de la relation contractuelle résultant de votre commande/achat de vos vacances et/ou des services associés et pour le marketing direct afin de vous proposer de nouveaux produits ou services de vacances. Nous le faisons sur la base de nos intérêts commerciaux légitimes.

Si vous ne souhaitez pas que nous traitons vos données à des fins de marketing direct, veuillez nous le faire savoir à l'adresse NoMarketing@Sportstages.com .

Vous pouvez également demander à tout moment à cette adresse quelles sont les données que nous traitons à votre sujet et, si nécessaire, les faire rectifier ou supprimer.

En outre, nous pouvons vous demander de fournir une preuve de votre identité afin que nous puissions envoyer les données à la bonne personne.

Si vous avez des questions sur la façon dont nous traitons vos données, veuillez contacter l'adresse électronique n° Marketing@Sportstages.com mentionnée ci-dessus.

Si vous n'êtes pas d'accord avec la manière dont nous traitons vos données, vous pouvez contacter l'autorité chargée de la protection des données à l'adresse www.privacycommission.be.

Rue du Palais 35, 1000 Bruxelles.



Sportstages.com is een divisie van Atop Travel & Incentives (Lic. A5941)
Galgeneinde 67 B-3550 Heusden Zolder – België BTW BE 0472.490.760

V2201 P 5 | 5